



CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023
Sous la présidence de Mme Fabienne Forlani, Présidente.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 26 juin 2023
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Travaux de transformation du bâtiment de Jean Villard-Gilles 2 :
Présentation par éo architectes SA
6. Préavis 2023.06 CC – Demande de crédit de CHF 50'000.- pour une étude d'assainissement du stand de tir 25 et 50 mètres
7. Préavis 2023.07 CC – Demande de crédit de CHF 152'000.- pour le remplacement du système de chauffage de la Salle Jean Villard-Gilles
8. Communications des Commissions
9. Divers
10. Contre-appel

1. Appel

Il relève la présence de 33 membres. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Approbation du PV du 26 juin 2023

Le PV est approuvé avec les modifications demandées par Monsieur le Conseiller, Daniel Bischoff.

3. Communications du Bureau du Conseil

- Je remercie les membres du Bureau pour l'organisation de la sortie du Conseil communal.
- Nous arrivons à la fin du 3^e trimestre 2023, n'oubliez pas de remettre vos vacances.



4. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi :

- Une consultation est en cours dans le Gros de Vaud au sujet de la stratégie cantonale de gestion des zones d'activités dont la commune de Daillens fait partie avec la zone industrielle en Gravey. La Municipalité va répondre à cette consultation et grâce à ces réflexions, elle pourra lors du prochain Conseil communal donner sa vision sur le développement de cette zone industrielle ainsi que répondre au postulat de Monsieur le Conseiller, Benoît Le Bocey. Nous sommes en contact avec les autres entreprises qui se trouvent dans cette zone industrielle dont la Poste en fait partie et nous réfléchissons au développement des transports publics avec pour exemple la possibilité d'utiliser les bus PDDL.
- A la suite des oppositions du Plan d'affectation communal, la Municipalité a reçu les opposants et de ces discussions découle une mise à l'enquête complémentaire qui sera déposée d'ici à la fin de l'année puis un préavis sera soumis au Conseil communal pour votation afin de lever les dernières oppositions. S'il n'y a pas de recours, le nouveau PACOM devrait être accepté au premier semestre 2024.
- Le chantier du terrain de foot avance bien et le bâtiment sera couvert d'ici cet hiver. L'inauguration est toujours prévue pour l'été 2024.

Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand :

- La protection civile vient cette semaine finir l'aménagement du chemin autour du premier étang de l'ancienne STEP puis aménagera la place devant ce chemin durant cet hiver. L'inauguration est prévue au printemps prochain.
- Un préavis sera soumis afin de créer une conduite qui reliera le réservoir de Montjoux à celui de Bournens qui est lui-même relié au réseau d'eau de Lausanne ce qui permettra en cas de pénurie ou pollution de pouvoir toujours s'approvisionner en eau. Cette conduite appartiendra aux communes de Penthaz et de Daillens comme elles sont copropriétaires du réservoir de Montjoux avec la commune Bussigny qui n'est, pour sa part, plus intéressée à utiliser l'eau de ces sources.

Monsieur le Municipal, Claude Herren :

- Nous sommes en train de travailler sur l'aménagement des zones à 30 km/h de l'ensemble des rues du village qui est pour rappel une des conditions qui nous permettra d'abaisser la vitesse des routes qui traversent le centre du village. Ce préavis devrait être soumis au Conseil communal en début 2024.

Madame la Municipale, Barbara Busigny :

- Le budget 2024 a été discuté lors de la dernière séance du Conseil intercommunal de l'ASICOPE. Le coût de l'élève 2024 est budgété à CHF 5'877.- contre CHF 4'767.- en 2023. En 2022 il avait été budgété à CHF 5'174.- mais les comptes finaux étaient à CHF 4'200.-. Cette augmentation est due à l'achat d'un nouveau logiciel comptable afin d'être compatible avec MCH2, la rénovation d'une salle de sciences ainsi que l'augmentation de 10 % du taux de travail de la secrétaire et de la boursière. Des salles de cours étaient aussi louées par l'ASICOVV mais nous perdons ce revenu en 2024 car l'ASICOPE a besoin de toutes ses classes. Il est prévu 12 élèves supplémentaires en 2024 pour les 17 communes de l'ASICOPE et de ces 12 élèves en plus, 8 sont des habitants de Daillens.

Monsieur le Municipal, Juan-Carlos Hernandez :

- Le gros œuvre des travaux de la laiterie sont terminés et nous pourrions vous montrer la prochaine fois des photos de l'intérieur du bâtiment.

5. Travaux de transformation du bâtiment de Jean Villard-Gilles 2

Présentation par Monsieur Laurent Fragnière de éo architectes SA.



P.V. 04 - 2023

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Nous n'avons actuellement pas de chiffre à transmettre concernant ce projet mais les deux tiers ne seront pas à la charge directe de notre commune. Le bâtiment sera amorti sur 30 ans avec le loyer de l'AJERCO et les communes membres de la bibliothèque. Cependant Croqu'carotte et l'appartement seront à la charge de la commune.

Monsieur le Conseiller, Daniel Bischoff : Sur combien de niveau sera la bibliothèque ?

- Monsieur Laurent Fragnière, éo architectes SA : La bibliothèque sera sur trois niveaux
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Actuellement nous avons 90 mètres carrés à disposition et ce n'est plus suffisant. Des 200 familles utilisatrices, la moitié sont des habitants du village. Il est donc important de conserver la bibliothèque à Daillens. Ce projet nous permet de doubler la surface actuelle de la bibliothèque et de respecter la demande d'avoir pignon sur rue. A noter que Croqu'carotte souhaitait aussi être de plein pied.
- Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand : Deux étages seront dédiés à la bibliothèque, ce qui permettra de séparer la zone adulte de la zone enfant. Le dernier sera un étage d'animation ou d'exposition.

Monsieur le Conseiller, Joël Pasche : Est-ce que la pompe à chaleur est réversible pour la climatisation et avez-vous prévu un chemin d'accès pour l'UAPE sécurisé et confortable pour les utilisateurs ainsi que suffisamment de places de stationnement ?

- Monsieur Laurent Fragnière, éo architectes SA : Il n'y a pas de climatisation de prévue dans ce projet. Néanmoins, il est possible de faire circuler dans les serpentins l'eau à température du sol qui est aux alentours des 16 degrés. Le couvert en face du bâtiment aidera à protéger l'exposition des baies vitrées au soleil.
- Monsieur Laurent Fragnière, éo architectes SA : Les réflexions sont en cours pour les places de stationnement. Nous souhaitons différencier les places selon leur utilisation. Cette réflexion est plus globale car elle va au-delà du besoin du bâtiment.
- Monsieur le Municipal, Claude Herren : L'entreprise Transitec nous aide dans cette réflexion ainsi que pour celle de l'aménagement de la rue de JVG.

Monsieur le Conseiller, Quentin Francillon : Pourquoi avoir fait un choix si moderne et atypique pour la cage d'escalier ?



P.V. 04 - 2023

- Monsieur Laurent Fragnière, éo architectes SA : Nous voulons amener de la modernité sur les nouveaux éléments architecturaux et rendre le projet cohérent entre tous les bâtiments pour qu'ils s'accordent même s'ils sont différents. L'espace à côté sera un jardin, c'est pourquoi nous souhaitons une forme libre de cette cage d'escalier.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Il était nécessaire de mettre à l'extérieur la cage d'escalier pour des raisons d'espace avec des contraintes techniques telles que les portes coupe-feu.

Madame la Conseillère, Daniela Gaillard : Le bâtiment de la crèche semble aussi grand que le cœur de la grande salle. Pourquoi construire quelque chose de si massif, avec une telle hauteur sous plafond ?

- Monsieur Laurent Fragnière, éo architectes SA : Nous avons réfléchi à faire un bâtiment sur deux étages et de réserver le 2^e étage aux enfants plus grands mais ce n'était pas le choix des professionnels qui préfèrent les garder tous sur le même étage. Le bâtiment n'est pas carré, sa forme se fondera dans cet espace et il mesurera 6 mètres 50 de haut.

Monsieur le Conseiller, Yves Gubinelli : Allez-vous aplanir la colline ?

- Monsieur Laurent Fragnière, éo architectes SA : Effectivement, le projet nécessite d'aplanir cet espace.

Monsieur le Conseiller, Daniel Bischoff : La pompe hippomobile sera installée où ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Nous sommes toujours en réflexion afin de trouver un lieu pour cette pompe qui fait partie de notre patrimoine.

Monsieur le Conseiller, Martial Menoud : Y a-t-il des risques pour que les communes PPDLV liées au projet de la bibliothèque puissent se désister ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Nous avons une séance le 4 octobre 2023 mais nous avons une volonté commune de voir la bibliothèque s'agrandir et il n'existe pas d'autres sites pour l'accueillir dans les autres communes.

Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon : Le bâtiment de l'AJERCO pourra accueillir combien d'enfants ?

- Madame la Municipale, Barbara Busigny : Cette structure pourra accueillir 22 enfants par jour.

Madame la Conseillère, Laurence Delacuisine : Ce chiffre semble faible ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Ce chiffre a été communiqué par l'AJERCO, qui a des plans secteur par secteur des besoins en accueil.



P.V. 04 - 2023

- Madame la Municipale, Barbara Busigny : Le nombre d'enfants par éducateur est dicté par les exigences du canton. Si l'effectif est augmenté, cela voudra dire beaucoup plus d'enfant à accueillir car il faudrait engager un éducateur de plus.
- Madame la Conseillère, Alexandra Gubinelli : Il est nécessaire d'un éducateur pour cinq bébés, un éducateur pour sept trotteurs et un éducateur pour dix enfants d'âge préscolaire. Ce qui correspond à l'effectif de 22 enfants.

Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand : Ce projet devrait être mis à l'enquête à l'automne 2023 si l'AJERCO et les PPDLV le soutiennent tel que présenté ce soir et le Conseil recevra pour votation le préavis en début d'année 2024. Nous prévoyons, dans le meilleur des cas, le début des travaux au printemps 2024 pour une fin en l'été 2025.

Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon : La mise à l'enquête sera faite avant que le Conseil accepte le préavis ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Effectivement, la mise à l'enquête sera soumise avant que le Conseil n'accepte le préavis y relatif. La Municipalité avait procédé de cette même manière pour le projet de la laiterie. A noter que cela ne veut pas dire que le projet sera réalisé parce qu'il a été mis à l'enquête. Cela permet de gagner en rapidité et il sera possible, selon la décision du Conseil, de soumettre par la suite une mise à l'enquête complémentaire.
- Monsieur Laurent Fragnière, éo architectes SA : L'avantage de soumettre d'abord à l'enquête le projet et de transmettre un préavis avec un montant le plus juste possible.

Madame la Conseillère, Daniela Gaillard : Dans un des préavis précédents nous avons parlé des BAMO.

Allez-vous procéder de la même manière pour ce projet ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Nous avons prévu un budget de CHF 50'000,- afin de passer par un BAMO mais nous avons finalement renoncé. Nous avons eu une discussion avec eux, ce qui nous a amené à prendre cette décision.

Monsieur le Conseiller, Joël Pasche : Nous voterons sur un seul préavis qui comprendra la création de la nouvelle structure d'accueil de l'AJERCO ainsi que la rénovation du bâtiment de JVG2 ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : La Municipalité ne soumettra qu'un préavis pour la globalité du projet mais avec des conclusions qui pourraient être amendées par le Conseil.



6. Préavis 2023.06 CC – Demande de crédit de CHF 50'000.- pour une étude d'assainissement du stand de tir 25 et 50 mètres

Les rapporteurs de la commission ad hoc et des finances lisent leurs rapports.

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Nous avons pris note des demandes dans les rapports et nous souhaitons souligner que cette étude est réalisée par obligation légale et à la demande de la DGE.

Monsieur Le Conseiller, Daniel Bischoff : La société de tir ne compte pas 30 membres comme indiqué dans le rapport mais 60 et concernant le stand de tir à 300 mètres, les cibles de tir se trouvent en zone forestière ce qui ne nécessite pas de dépollution tant que la société est en activité. A ce jour, nous sommes à la 3^e étude d'assainissement du stand de tir 50 mètres. Une étude datant de 2010 indiquait que la situation de la butte excluait tout assainissement. La société a mis en place depuis 2013 un récupérateur de plomb homologué par la Confédération ce qui rend les cibles de tir conformes aux exigences fédérales et depuis cette date, il n'y a plus de pollution. En lisant ce rapport, je regrette que toutes les sociétés du village ne soient pas considérées de la même manière. Pour finir, je tiens à préciser que la butte à 50 mètres se trouve sur un terrain privé donc les 85 % des coûts seraient aussi à la charge du propriétaire.

Monsieur le Conseiller, Benoît Le Bocey : Est-ce que les terrains appartiennent à la commune ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : La parcelle appartient à la société de tir et la butte de 50 mètres est sur une autre parcelle qui appartient à un privé. Il n'y a pas de terrains communaux concernés. Nous nous sommes renseignés auprès des autorités cantonales afin de savoir à qui incombent les frais d'assainissement et d'études. Une possibilité est que les collectivités publiques prennent en charge en grande partie les frais et fassent participer pour un moindre pourcentage les personnes responsables de la pollution. La deuxième possibilité, une convention est signée entre la société et la commune. Ce sont des pistes qui devront être étudiées.

Monsieur le Conseiller, Yves Gubinelli : Qui a décidé qu'il y avait un risque avec ce stand de tir ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : La première étude concluait qu'il y'avait des pollutions au plomb sur le terrain ainsi que la butte. Le danger qui est jugé important dans le rapport effectué par le bureau Biol conseils est que la butte donne directement sur un cours d'eau en zone de protection des eaux et qu'il y a des risques de ruissellement. A noter qu'ils ont trouvé du plomb très profondément dans la butte. La DGE a demandé à la Municipalité d'effectuer une étude complémentaire à la suite de ce rapport, ce qui leur permettra de se prononcer sur les risques réels pour le cours d'eau et de déterminer des travaux à entreprendre pour palier à ces risques.

Monsieur le Conseiller, Daniel Bischoff : L'étude de 2010 indiquait qu'il était trop dangereux d'enlever la butte. Les nouvelles normes de ces dernières années prennent en compte les eaux de ruissellement ce qui n'était pas le cas précédemment.

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : C'est la raison pour laquelle nous devons nous référer à l'étude actuelle.

Monsieur le Conseiller, Daniel Bischoff : la première étude a coûté CHF 11'100.-, la 2^e étude CHF 24'000.- et la 3^e CHF 50'000.-.

Monsieur le Conseiller, Laurent Gilliéron : Comment la société de tir se positionne-t'elle sur sa participation aux frais de cet assainissement ?

- Monsieur le Conseiller, Daniel Bischoff : Comment se positionne le FC Venoge face aux frais de rénovation du terrain de foot de Daillens ?

Madame la Conseillère, Caroline Villard Le Bocey : S'il est possible d'assainir cette butte, avons-nous des pistes sur les travaux à entreprendre et des estimations de coûts ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Nous n'avons pas de chiffre officiel mais nous estimons ces frais à environ CHF 500'000.- au maximum s'il est nécessaire d'enlever la butte. L'étude nous permettra de définir qu'elle est la meilleure solution pour assainir le stand de tir et d'avoir une meilleure estimation des coûts.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani clôt les débats et demande au Conseil communal de voter :

- Le préavis est adopté à la majorité.



P.V. 04 - 2023

7. Préavis 2023.07 CC – Demande de crédit de CHF 152'000.- pour le remplacement du système de chauffage de la Salle Jean Villard-Gilles

Les rapporteurs de la commission ad hoc et des finances lisent leurs rapports.

Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon : Avez-vous étudié la possibilité d'avoir un chauffage centralisé pour chauffer la grande salle et les nouvelles constructions du projet de JVG2 ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Nous avons effectivement envisagé cette possibilité mais l'étude réalisée démontre qu'il est plus efficace d'avoir plusieurs chauffages plutôt qu'un centralisé. Il serait cependant possible de calibrer le chauffage de JVG2 pour qu'à terme il puisse aussi chauffer les bâtiments de JVG6 et JVG8.

Monsieur le Conseiller, Jonas Fracheboud : Il faudrait s'assurer que le dimensionnement de la pompe à chaleur soit bien calibré par rapport à la dimension et les besoins du bâtiment.

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Plusieurs bureaux ont travaillé là-dessus et ce sont leurs études qui nous ont permis de déterminer le juste calibrage. Par exemple, des capteurs ont été installés sur la chaudière à mazout pour faire un monitoring des pics de chauffe durant l'hiver.

Monsieur le Conseiller, Joël Pasche : L'ensemble des pompes à chaleur sera dehors ? Quel impact cela représente au niveau de l'encombrement et de l'esthétique ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : L'installer à l'extérieur permet d'économiser presque CHF 30'000.-. Le bruit de cette pompe sera minime et ne nécessite pas un couverture. Elle sera cachée par de la végétation.

Monsieur le Conseiller, Daniel Bischoff : Quelle est l'urgence de cette réalisation ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : L'estimation d'utilisation d'un système de chauffage est de 25 ans, celui-ci a 30 ans.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani clôt les débats et demande au Conseil communal de voter :

- Le préavis est adopté à la majorité.

8. Communications des commissions

Madame la Conseillère, Alexandra Gubinelli. L'ASICOPE a engagé depuis cette année un travailleur social pour faire de la prévention auprès des jeunes du secondaire. Est-ce qu'il pourrait intervenir aussi pour les enfants du primaire ?

- Madame la Municipale, Barbara Busigny : Cet élément n'est pas encore défini mais cette personne a effectivement été engagée pour le secondaire.

9. Divers

Monsieur le Conseiller, Joël Pasche : Au printemps 2022, nous avons fait plusieurs sessions de discussion sur le plan climat du canton de Vaud et les objectifs de la commune. Est-ce que la Municipalité a un retour à ce sujet ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Nous avons procédé au premier plan de la réflexion d'énergie climat. Nous allons recevoir d'ici à la fin de l'année un rapport que nous analyserons avant d'organiser une présentation au Conseil communal voire peut-être une séance publique.

10. Contre appel

33 membres répondent au contre-appel.

La séance est levée à 22h13.

La Présidente



La Secrétaire